

L'automobile résiste : trois-quarts des actifs français utilisent une voiture pour se rendre au travail chaque jour.

Baromètre Alphabet France x Ifop | Édition 2025

Pour la 9^{ème} année consécutive, Alphabet France, le spécialiste des solutions et services de mobilité à destination des entreprises et de leurs collaborateurs, s'est penché sur les trajets domicile-travail des actifs français.

Comment les actifs français se rendent-ils au travail ?

Quelle place occupe la voiture dans la mobilité des actifs français ?

Les actifs français sont-ils prêts à passer à la voiture électrique ?

Quel est l'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être des actifs français ?

Quel rôle jouent les entreprises dans la mobilité de leurs salariés ?

Quelle sera la mobilité dans le futur d'après les actifs français ?

« Cette neuvième édition de notre baromètre Alphabet France x IFOP révèle une nouvelle dynamique : la mobilité électrique évolue progressivement et devient une réalité dans le quotidien des actifs français. Plus d'un actif sur deux envisage désormais d'adopter une motorisation électrique ou hybride pour son prochain véhicule. Si la voiture reste essentielle, les attentes évoluent vers des solutions plus économiques et écologiques. Les entreprises ont un rôle déterminant à jouer dans cette transformation en facilitant l'accès aux véhicules électrifiés et aux infrastructures de recharge. C'est en levant les freins, en accompagnant cette évolution et en proposant des réponses concrètes et accessibles que nous ferons de cette transition une réussite collective », commente Julien Chabbal, Président-directeur général d'Alphabet France.

Les chiffres-clés du baromètre 2025

- **75 % des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leurs trajets domicile-travail.** 24 % utilisent les transports en commun, 26 % un mode de transport doux classique ou électrique et 6 % un deux ou trois-roues motorisé (total supérieur à 100 du fait de la multimodalité).
- **Les véhicules électrifiés sont désormais utilisés par 14 % des conducteurs, un chiffre en nette progression** (2024 : 11 %, 2023 : 9 %).
- **52 % des répondants** (47 % en 2024) **envisagent une motorisation électrique ou hybride pour leur prochain véhicule.**
- **Multimodalité : 32 % des actifs interrogés utilisent deux moyens de déplacement différents ou plus** pour se rendre au travail.
- Les trajets domicile-travail couvrent en moyenne **18 kilomètres** et durent **25 minutes**. Des **écarts notables** apparaissent toutefois **selon les régions** et **la taille des agglomérations**.
- Pour 28 % des répondants, **la mobilité liée aux trajets domicile-travail a un impact négatif** sur leur qualité de vie et leurs conditions de travail (QVCT). 74 % estiment que **la pénibilité de ces trajets influence leur décision** de postuler ou de rester dans une entreprise, et 71 % déclarent que **l'accès à des solutions de mobilité pèse également** dans leur choix.
- 54 % des actifs déclarent avoir accès à des solutions de mobilité proposées par leur entreprise. **10 % disposent d'un véhicule de fonction ou de service.** Parmi eux, **27 % sont équipés d'un modèle électrique ou hybride, une progression notable par rapport à 2024 (21 %).** La grande majorité (86 %) bénéficie d'un accès à des solutions de recharge fournies par leur employeur.
- **80 % des personnes interrogées souhaitent faire évoluer leurs trajets domicile-travail** et les rendre plus **économiques (37 %), plus rapides (30 %), plus écologiques (24 %),** moins **fréquents (20 %), plus confortables (19 %).**

La voiture, toujours essentielle à la mobilité des actifs français !

En 2017, d'après la première édition du baromètre Alphabet France x IFOP, 81 % des actifs français déclaraient utiliser une voiture personnelle ou de fonction pour leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels. Cette proportion a diminué progressivement jusqu'à 72 % en 2019. La crise sanitaire a ensuite inversé la tendance, entraînant un léger retour à l'utilisation de la voiture, qui oscille depuis 2020 entre 76 % et 74 %.

En 2025, l'usage reste stable : 75 % des actifs utilisent toujours une voiture pour se rendre au travail.

Le recours à la voiture varie fortement selon la taille des agglomérations : elle est moins utilisée dans les zones de 100 000 habitants et plus (62 %), tandis qu'elle reste le principal moyen de déplacement dans les plus petites agglomérations avec 88 % d'utilisateurs. En région parisienne, seuls 52 % des actifs déclarent utiliser une voiture, contre 87 % dans le quart Nord-Ouest de la France.

Les transports en commun sont utilisés par 24 % des actifs pour leurs trajets domicile-travail. Ce mode de déplacement est particulièrement privilégié dans les **agglomérations de 100 000 habitants et plus**, où il concerne **39 % des répondants** (contre 34 % en 2024). En région parisienne, cette part grimpe à 52 %, tandis qu'elle reste limitée à 11 % dans le Nord-Ouest.

- **45 % de ceux qui l'utilisent le jugent plus économique**, 41 % le trouvent plus rapide, 36 % mentionnent le facteur écologique, 18 % estiment que c'est le mode de déplacement qui présente le moins de risque d'accident et **17 % n'ont pas d'autre solution**.
- Parmi ceux qui ne les utilisent pas, 33 % expliquent qu'aucun service n'est disponible à proximité de leur domicile (49 % dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants), et 33 % évoquent le manque d'accès près de leur lieu de travail (40 % dans les petites agglomérations). Par ailleurs, 15 % estiment que leur trajet nécessite trop de correspondances, 11 % trouvent les transports trop fréquentés, 8 % pointent un manque de fiabilité, 7 % les jugent trop coûteux et 7 % expriment une crainte liée à l'insécurité ou aux incivilités. Enfin, **18 % reconnaissent avoir accès aux transports en commun mais préfèrent opter pour un autre mode de déplacement**.

26 % des répondants choisissent un mode de déplacement doux, qu'il soit classique (marche à pied, vélo, trottinette) ou électrique. Les deux et trois-roues motorisés, quant à eux, sont utilisés par 6 % des actifs.

Multimodalité :

- Le total dépasse 100 %, ce qui s'explique par le recours à la **multimodalité : 32 % des actifs interrogés déclarent combiner deux modes de transport ou plus** pour effectuer leurs trajets domicile-travail.
- **72 % des automobilistes n'ont recours à aucun autre mode de transport** pour leurs trajets domicile-travail. Seuls 28 % combinent la voiture avec un autre moyen de déplacement, par exemple pour rejoindre une gare avant de prendre le train.
- À l'inverse, **la multimodalité est plus fréquente chez les usagers des transports en commun** : seuls 16 % d'entre eux n'utilisent qu'un seul mode de déplacement, la majorité devant notamment marcher ou utiliser un vélo pour accéder à leur arrêt ou leur station.

Trajets domicile-travail : l'électromobilité gagne du terrain

Parmi les actifs utilisant une voiture pour se rendre au travail, 86 % conduisent un véhicule thermique (contre 88 % en 2024 et 90 % en 2023). Dans le détail, ces motorisations thermiques se répartissent pour 41 % en motorisation essence (38 % en 2024) et 45 % en motorisation diesel (50 % en 2024).

Les véhicules électrifiés, qu'ils soient 100 % électriques, hybrides simples ou hybrides rechargeables, sont utilisés par 14 % des conducteurs, en hausse constante par rapport à 2024 (11 %) et 2023 (9 %). En région parisienne, cette proportion atteint 26 % (contre 17 % en 2024), tandis qu'elle reste plus faible dans le Nord-Est : seulement 8 %. Par ailleurs, **52 % des personnes interrogées** (47 % en 2024) **déclarent envisager d'opter pour une motorisation électrique ou hybride lors de leur prochain changement de véhicule.**

Les utilisateurs de voitures électriques ou hybrides mettent en avant trois bénéfices majeurs de plus en plus reconnus : l'économie, l'écologie et le confort.

- **Le critère économique reste l'argument principal pour 55 %** des utilisateurs. Bien qu'en léger recul par rapport à 2024 (69 %), il demeure une motivation centrale.
- **L'argument écologique progresse significativement : 45 %** des conducteurs électrifiés le citent en 2025, contre 39 % l'année précédente.
- **Le confort gagne également du terrain : 43 %** des utilisateurs jugent la conduite plus agréable (33 % en 2024), et 28 % mettent en avant le silence du véhicule (16 % en 2024).

Ces tendances traduisent une meilleure appropriation de l'électrique au quotidien. À ces éléments s'ajoutent des facteurs plus prospectifs : **30 % des utilisateurs estiment que ces motorisations incarnent l'avenir (18 % en 2024)**, et 7 % déclarent qu'ils n'auront bientôt plus d'autre choix. Enfin, **6 % expliquent que leur entreprise met ce type de véhicule à leur disposition.**

Du côté des conducteurs de véhicules thermiques, 32 % se disent prêts à passer à la voiture électrique. Là aussi, les trois mêmes leviers principaux expliquent cette intention :

- **L'économie**, citée par 57 % des répondants, en nette progression par rapport à 2024 (48 %), conforte la **perception d'un coût d'usage plus avantageux.**
- **L'écologie**, mentionnée par 56 % des personnes interrogées (contre 50 % en 2024), confirme une **prise de conscience environnementale croissante.**
- **Le confort séduit de plus en plus** : 31 % apprécient le silence de conduite et 27 % jugent l'expérience de conduite plus agréable.
- 35 % des conducteurs considèrent que la voiture électrique représente l'avenir (29 % en 2024), et 21 % précisent qu'ils n'auront bientôt plus d'autre alternative (28 % en 2024).

Des freins qui relèvent davantage de la perception que de la réalité.

68 % des conducteurs de véhicule thermique **déclarent ne pas être prêts à passer à l'électrique**.

Parmi les freins évoqués, beaucoup font référence à une situation passée mais qui reste ancrée dans les esprits. En effet, les progrès technologiques, le développement des infrastructures de recharge et de l'offre de véhicules électriques montrent que ce type de motorisation est désormais adapté à la majorité des déplacements.

- Le **coût d'achat** reste le frein le plus souvent cité (64 %), bien qu'il soit de plus en plus relativisé par ceux qui sont déjà passés à l'électrique : ces derniers placent aujourd'hui l'argument économique en tête de leurs motivations (55 %), preuve d'un **retour d'expérience plus favorable**.
- L'**autonomie** est également perçue comme un obstacle pour 37 % des conducteurs, alors que **la distance des trajets domicile-travail est en moyenne de 18 kilomètres, largement compatible avec l'autonomie actuelle des véhicules électriques**.
- 40 % des répondants estiment que le temps de recharge est encore trop long. Or, **le nombre de bornes publiques ultra-rapides** (150 à 350 kW) permettant de recharger un véhicule compatible en moins de 30 minutes est en forte progression.
- On note que le manque de **bornes publiques** est de moins en moins cité : 29 % en 2025, contre 40 % en 2024. **Cette forte baisse s'explique par l'accélération du déploiement du réseau**, qui compte au 31 août 2025 plus de 177 000 bornes accessibles au public en France, soit une progression de 21 % en un an¹.
- 37 % des conducteurs évoquent l'impossibilité de **se recharger à leur domicile ou sur leur lieu de travail**. Là encore, **la tendance évolue positivement**. Avec près de **938 000 points de charge** comptabilisés à la fin du second trimestre 2025², les entreprises affichent un engagement fort en faveur de la mobilité électrique en déployant massivement des solutions de recharge, au bureau comme à domicile, pour accompagner leurs salariés dans leur transition vers l'électrique.

Par ailleurs, **58 % des répondants indiquent que la borne de recharge la plus proche de leur domicile se situe à moins de 20 kilomètres**, et seuls 7 % évoquent une distance supérieure. Ces données confirment une meilleure accessibilité globale, bien que 35 % des répondants déclarent ne pas connaître la distance exacte.

- Enfin, de moins en moins de conducteurs de véhicules thermiques expriment encore des doutes sur le réel **bénéfice écologique** des véhicules électriques, (42 % en 2025 contre 49 % en 2024). **Cette évolution témoigne d'une meilleure information et d'une prise de conscience progressive des avantages environnementaux de cette motorisation**.

¹ Source : <https://www.avere-france.org/publication/barometre-177-180-points-de-recharge-ouverts-au-public-fin-aout-2025/>

² Source : <https://data.enedis.fr/explore/dataset/nombre-de-points-de-charge-par-typologie>

Les trajets domicile-travail en 2025

La distance moyenne parcourue est de 18 kilomètres par trajet, avec 65 % des répondants déclarant un trajet inférieur ou égal à 20 kilomètres.

Les actifs mettent en moyenne 25 minutes pour se rendre au travail : 56 % effectuent ce trajet en 20 minutes ou moins, tandis que 25 % dépassent les 30 minutes.

Ces tendances varient selon les régions. En Île-de-France, la durée moyenne des trajets domicile-travail s'élève à 33 minutes : seuls 39 % des actifs y consacrent 20 minutes ou moins, tandis que 36 % dépassent les 30 minutes. En revanche, dans le Nord-Ouest par exemple, 69 % des actifs effectuent leur trajet en 20 minutes ou moins, et seuls 15 % mettent plus de 30 minutes.

L'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être

28 % des actifs sondés estiment que les trajets effectués pour se rendre au travail ont un **impact négatif sur leur qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)**. Parmi les désagréments relevés :

- **la perte de temps : 56 %**
- **la surfréquentation : 50 %**
- **le manque de ponctualité / le risque de retard : 46 %**
- **le risque d'accidents / de désagréments lié au comportement des autres usagers : 43 %**
- la pollution : 26 %
- le manque de linéarité / le nombre de changements : 23 %.

Sans surprise, ce dernier point est d'autant plus cité que le nombre de modes de transport utilisés augmente : seuls 12 % des personnes utilisant un seul moyen de déplacement le mentionnent, contre 36 % parmi celles qui en combinent plusieurs.

Les conditions de déplacement entre le domicile et le lieu de travail pèsent de plus en plus dans les décisions professionnelles : 74 % des actifs (contre 70 % en 2024) déclarent qu'elles influencent leur choix de postuler à une offre ou de rester dans une entreprise.

Cette tendance est particulièrement marquée chez les moins de 35 ans, dont 82 % partagent cet avis (79 % en 2024), contrairement aux 50 ans et plus, qui ne sont que 65 %.

Par ailleurs, 71 % des répondants (contre 68 % en 2024) estiment que **l'accès à des solutions de mobilité joue également un rôle déterminant** dans leurs choix professionnels.

Le rôle des entreprises dans la mobilité de leurs collaborateurs

54 % des actifs interrogés déclarent bénéficier d'au moins une solution de mobilité proposée par leur entreprise.

Pour **53 %** d'entre eux, l'avantage principal réside dans l'**économie financière réalisée**. Les autres bénéfices également cités sont :

- le confort et le bien-être : 32 %
- le gain de temps lié à la diminution du temps de trajet : 28 %
- la diminution du stress et le gain de sérénité : 27 %
- la sensation de contribuer à réduire la pollution : 21 %

10 % des actifs disposent d'un véhicule de fonction ou de service mis à disposition par leur employeur, et 25 % aimeraient pouvoir bénéficier de cette solution de mobilité. Parmi eux, **27 % sont équipés d'un modèle électrique ou hybride, contre 21 % en 2024 : une progression significative.**

- Parmi ces utilisateurs de véhicules électrifiés, **86 % ont accès à une solution de recharge fournie par leur entreprise** : 62 % peuvent recharger leur véhicule sur leur lieu de travail (contre 78 % en 2024), 35 % à leur domicile (17 % en 2024) et 25 % disposent d'une carte leur permettant de se brancher sur des bornes publiques (plusieurs de ces solutions peuvent être combinées).
- **66 % déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement spécifique pour faciliter la prise en main de leur véhicule électrifié.** Parmi eux, 31 % ont suivi une **formation complète** en présentiel et/ou en ligne, incluant parfois des mises en situation ou des démonstrations, et 48 % ont reçu un **support d'information ou de sensibilisation** (guide, tutoriel, livret ou vidéo explicative). Certains ont eu accès aux deux formats. À l'inverse, 34 % n'ont pas été accompagnés par leur entreprise : 30 % estiment ne pas en avoir eu besoin, tandis que **4 % auraient souhaité un accompagnement** mais indiquent qu'aucune solution ne leur a été proposée.

26 % des personnes interrogées bénéficient du remboursement de leurs titres de transport en commun. Comme les années précédentes, il s'agit de la solution de mobilité la plus fréquemment proposée par les entreprises et utilisée par les actifs.

12 % ont accès, via leur entreprise, à un système de mise en relation pour le covoiturage entre salariés effectuant le même trajet. Dans les faits, 31 % déclarent pratiquer ou avoir déjà pratiqué le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail. Parmi eux, 26 % utilisent justement une plateforme ou un dispositif de mise en relation proposé par leur employeur.

Enfin, **11 % des répondants disposent d'un « forfait mobilités durables », un chiffre en baisse** par rapport à 2024, où ils étaient 14 %.

Quel avenir pour les trajets domicile-travail ?

80 % des actifs interrogés expriment le souhait de voir évoluer leurs trajets domicile-travail dans les années à venir.

La priorité est donnée à l'**aspect économique** : **37 %** aimeraient des trajets moins coûteux. Vient ensuite le souhait de **gagner du temps (30 %)**, un enjeu en cohérence avec la perte de temps, perçue comme le principal désagrément impactant la qualité de vie au travail (56 %). D'autres aspirations émergent : des trajets **plus écologiques (24 %)**, moins fréquents (20 %) ou encore plus confortables (19 %).

Méthodologie | Étude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 16 au 23 juin 2025 auprès de 1002 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu, région et taille de l'agglomération).

À propos d'Alphabet

Chaque jour, les équipes Alphabet s'investissent auprès des responsables d'entreprise pour trouver, mettre en place et maintenir les solutions de mobilité les mieux adaptées à leur organisation et à leurs collaborateurs. Leur volonté est de leur apporter un regard complet sur la mobilité de leur entreprise prenant en compte les aspects financiers, économiques et fiscaux, la réglementation et ses évolutions, la RSE, la sécurité, le bien-être de leurs salariés, leur marque employeur. Leur ambition est de s'inscrire avec chacun de leurs partenaires dans une démarche qualitative de partenariat solide et durable.

Filiale du BMW Group, Alphabet est présent dans 38 pays et accompagne quotidiennement 760 000 conducteurs de véhicules particuliers et utilitaires légers de toutes marques, dont 108 000 en France.

Pour suivre les actualités d'Alphabet France en temps réel : [site internet](#) · [LinkedIn](#) · [Facebook](#) · [Instagram](#)